

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 30 du 24 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 9

CIRCULAIRE N° 500434/ARM/SSA/DGRH/B3P

relative à l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers anesthésistes, cycle 2020-2022.

Du 16 janvier 2019

CIRCULAIRE N° 500434/ARM/SSA/DGRH/B3P relative à l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers anesthésistes, cycle 2020-2022.

Du 16 janvier 2019

N O R A R M E 1 9 5 2 5 1 7 C

Référence(s) :

- [Code du 24 avril 2019 de la défense \(Dernière modification le 1er janvier 2019\)](#)
- [Décret N° 2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Arrêté du 23 juillet 2012 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste (n.l. BO ; JO n° 175 du 29 juillet 2012, texte n° 6, p. 12376)

- [Arrêté du 06 août 2018 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.](#)
- [Arrêté du 11 juillet 2018 portant organisation du service de santé des armées.](#)
- [Instruction N° 501380/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 21 janvier 2014 relative à la formation d'infirmier anesthésiste pour les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Décision du 3 septembre 2018 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées) (n.l. BO ; JO n° 205 du 6 septembre 2018, texte n° 15)

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication :

BOC n°30 du 24/4/2019

1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours de sélection militaire permettant aux militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) l'accès au cycle de formation au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, sera organisé en 2019 au titre du cycle 2020-2022.

Le nombre de candidats sélectionnés pour présenter le concours d'entrée en institut de formation des infirmiers anesthésistes est fixé à 16 dont 1 pour servir au sein de la force d'action navale.

La commission centrale de sélection militaire se tiendra le 20 juin 2019.

2. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'instruction de référence, seront adressés aux organismes de rattachement pour le 12 avril 2019, terme de rigueur. Tout dossier incomplet sera rejeté.

3. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

ANNEXE

ANNEXE I.

LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE.

HIA CONCERNÉS.	INSTITUTS DE FORMATION.
HIA ROBERT PICQUÉ.	<p>Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux</p> <p>Institut des métiers de la santé Pellergrin - rue Francisco Ferrer</p> <p>33076 Bordeaux cedex.</p>
	<p>École régionale d'infirmiers anesthésistes</p> <p>2, rue de la Milètrie – 4^e étage Institut Régional de Formation des Professionnels de santé (IRFPS)</p> <p>86021 Poitiers.</p>
	<p>Institut d'infirmiers anesthésistes – CHR Hôpital Purpan</p> <p>Pôle régional d'enseignement et de formation aux métiers de la santé (PREFMS)</p> <p>74, Voie du TOEC - TSA 40031 –</p> <p>31059 Toulouse cedex 9.</p>
HIA LEGOUEST.	<p>CHU de Nancy Ecole régionale des Infirmiers Anesthésistes de Lorraine Nancy</p> <p>Rue du Morvan</p> <p>54511 Vandoeuvre les Nancy cedex.</p>
	<p>CHU Dijon Bourgogne - Site de l'hôpital François Mitterrand - École d'infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE)</p> <p>10 bis Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny</p> <p>BP 77908 - 21079 Dijon cedex.</p>
	<p>École d'Infirmiers Anesthésistes</p> <p>Institut régional de formation</p> <p>6, rue Saint-Marc</p> <p>67000 Strasbourg.</p>

HIA DESGENETTES.	Hospices civils de Lyon - Ecole d'IADE 5, avenue Esquirol 69423 – Lyon cedex 3.
	Ecole d'IADE du CHU de Clermont Ferrand 1, Boulevard Winston Churchill BP 69 63003 Clermont-Ferrand.
	Ecole d'infirmiers anesthésistes du CHU de Grenoble Bâtiment des écoles paramédicales CS 10217 - 38043 Grenoble.
HIA SAINTE- ANNE HIA LAVERAN.	École d'IADE – Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier 1146 avenue du Père Soulas 34059 Montpellier.
	Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP- HM) - Ecole d'IADE 416 Chemin de la Madrague-ville 13314 Marseille.
	École IADE CHU de Nice 10 avenue Banco 06300 Nice.
HIA CLERMONT- TONNERRE.	CHRU de Tours - École IADE 2, boulevard Tonnellé 37170 Tours cedex 9.
	Ecole d'infirmiers anesthésistes du CHU de Nantes 50, route de Saint-Sébastien 44093 Nantes.
	CHRU de Brest Site de la Cavale Blanche – boulevard Tanguy Prigent 29609 Brest.

	École d'infirmiers anesthésistes - CHU Pontchaillou - Rennes 2, rue Henri le Guilloux 35033 Rennes cedex 9.
--	--

HIA BÉGIN	Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Ecole d'IADE
HIA PERCY.	Site Broussais – Bâtiment Leriche 4 ^{ème} étage 8, rue Maria Hélène Vieira Da Silva 75014 Paris .
	Centre hospitalier intercommunal (CHI) de Poissy saint germain École régionale des infirmiers anesthésistes CS 73082 – 78303 Poissy cedex.
	Institut formation interhospitalier Théodore Simon 3 avenue Jean Jaurès 93331 Neuilly-sur-Marne cedex.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le médecin général,

chef du département de gestion des ressources humaines du service de santé des armées,

Serge CUEFF.